

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 JUIN 2013 à 20H30**

Date de Convocation : 12 juin 2013 – **Date d’affichage** : 26 juin 2013.

Le mercredi dix-neuf juin deux mil treize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Noël AUGRANDJEAN, Maire.

Etaient Présents : MM. Noël AUGRANDJEAN, M. Michel CHALLE, Mmes Agnès NAVET, Françoise de PIERREPONT, Denise BERTRAND MORSALINE, MM. Gabriel LALLEMAND et Alain GIARD, Mmes Noëlle LEFORESTIER, Laure LEDANOIS, Marie-Christine MASSU, et M. Wilfried RYCKEBOER.

Absents : Mmes Nathalie LEBRETON et Gislaine LEFEUVRE, MM. Jean-François COSNEFROY et Olivier NORMAND.

Représentés : Mme Ghislaine LEFEUVRE par Mme BERTRAND MORSALINE
M. Jean-François COSNEFROY par M. Wilfried RYCKEBOER

Secrétaire de séance : Madame Laure LEDANOIS

Nombre de Conseillers Afférents au Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 11 Votants : 13

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le Procès-verbal de la séance précédente est adopté à l’unanimité.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire sollicite l’autorisation des membres du conseil afin d’ajouter une question à l’ordre du jour intitulée comme suit : CLSH avenant négatif BOSCHE, avenant travaux supplémentaires JARNIER.

Le conseil à l’unanimité valide cette proposition.

1- DIA

Monsieur le Maire rappelle au conseil la déclaration d’intention d’aliéner concernant Le restaurant La Marée qui a été reçue en mairie le lendemain du dernier conseil et dont la signature était urgente pour une réouverture de l’établissement à compter du 1^{er} juin 2013. Il remercie les conseillers pour avoir autorisé cette signature en dehors du cadre habituel du conseil municipal.

Monsieur le Maire présente, ensuite, trois nouvelles DIA :

- BO 631 Lieu-dit La Mielle pour un terrain non bâti d’une superficie de 751 m²
- AE 199 Le Moitier pour un terrain bâti de 207 m² et la parcelle AE 201 attenante pour un terrain nu de 258 m²
- AE 318 1, le Bas de la Rue pour un terrain bâti de 1604 m²

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil, à l’unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption concernant ces parcelles. Pour la parcelle BO 631 les possibilités et conditions de raccordement aux réseaux seront précisées au propriétaire.

2- Budget assainissement – DM n°2 – Régularisation inscription budgétaire

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative de régularisation suite à une erreur du logiciel budgétaire qui a généré une différence d'inscription entre les comptes 023 et 021 dans le budget papier fourni à la sous-préfecture.

Les écritures sont les suivantes :

Compte 021 (Virement de la section d'investissement) IR: + 123 652 €

Compte 2315 (Travaux) ID : + 123 652 €

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à procéder à la modification définie ci-dessus.

3- Bilan Foire aux Bulots 2013

Monsieur le Maire informe le conseil du bilan provisoire de la foire aux bulots édition 2013. Cette année, la foire s'est déroulée sans incidents et a connu une bonne participation le dimanche.

Le loto du vendredi soir et la soirée diner/concert du samedi ont souffert du mauvais temps, il faisait très froid sous la tente.

Madame LEFORESTIER remarque que les flyers informant des festivités du samedi soir n'étaient pas complets, le repas de fruits de mer sous la tente n'était pas indiqué.

Le bilan financier est meilleur que l'année dernière, quelques chiffres sont encore inconnus comme le montant de la subvention accordée par le conseil régional.

Le déficit 2013 s'élève pour l'instant à environ 9000 € contre 18 000 € l'année dernière. Pour 2014, l'objectif est de le réduire à nouveau de moitié.

Madame de PIERREPONT souhaite revoir pour l'année prochaine, le fonctionnement du marché le week-end de la Foire. Monsieur GIARD regrette que le marché ne soit pas maintenu dans les conditions habituelles.

Monsieur GIARD souhaite que l'association des anciens combattants qui a organisé le vide grenier puisse participer à une réunion de bilan afin de pouvoir apporter ses réflexions pour 2014. Monsieur le Maire confirme que ce sera le cas.

4- Travaux Grange de Dîme – Devis charpente futur WC

Monsieur CHALLE rappelle au conseil les décisions prises lors du conseil précédent concernant les travaux envisagés Grange de Dîme.

Après vérification, le devis présenté pour la charpente correspondait à une demande pour l'école et non pas pour la Grange de Dîme.

L'entreprise LEPETIT Daniel à La Haye du Puits a donc été consultée et propose un devis pour les travaux envisagés de 1 492.26 € TTC.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer le devis présenté et à régler la dépense correspondante.

5- Réalisation de réseau EU- La Jammerie

Monsieur CHALLE rappelle au conseil la demande de monsieur LEBRETON qui sollicitait la réalisation d'une extension de réseau d'eaux usées pour sa propriété sise à La Jammerie.

Comme convenu lors du dernier conseil, il a été demandé un second devis pour ces travaux :

SAUR : 8779 € TTC

SITPO : 8 177.65 € TTC

Après discussion, compte tenu de l'extension à réaliser sur le domaine public et le raccordement au réseau collectif, le conseil à la majorité 10 voix pour et 3 contre (Mme LEFORESTIER, MM. GIARD et LALLEMAND) décide d'autoriser monsieur le Maire à signer le devis de la Société SITPO et à régler la dépense afférente.

Madame LEFORESTIER craint que ce dossier crée un précédent. Elle regrette que le certificat d'urbanisme délivré à monsieur LEBRETON n'ai pas fait mention des conditions nécessaires au raccordement des propriétés.

Monsieur CHALLE explique que lorsque ce certificat d'urbanisme a été délivré (sous le régime du pos) les différents services (SAUR- ERDF) ont émis un avis favorable pour ces raccordements et rappelle que cette extension est du même ordre que celle déjà réalisée pour monsieur CHRISTY, chemin du SY.

6- Assainissement – Village de l'Eventard

Monsieur le Maire informe le conseil que selon les conclusions du SPANC pour la commune Pirou, de nombreuses difficultés sont apparues pour la mise en place d'assainissement non collectif.

Au vu de ces informations, il a été convenu de réaliser une étude pour le raccordement du village de l'Eventard au réseau d'assainissement collectif compte tenu du nombre d'habitations concernées ainsi que de leur répartition.

Monsieur CHALLE informe le conseil de ses démarches pour connaître les conditions nécessaires au lancement des études relatives à ce dossier.

Il a pris contact avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) ainsi qu'avec les services du conseil général, par l'intermédiaire de la Communauté de communes dans le cadre du contrat de territoire. L'AESN a donné un accord verbal à la poursuite du projet et son subventionnement, en souhaitant vivement que la commune s'engage à réaliser les travaux en respectant les critères définis dans la Charte Qualité Réseaux d'Assainissement qui sera en vigueur en 2015.

Concernant le conseil général, le projet ne pourra pas être rattaché au contrat de territoire actuel et devra faire l'objet d'une demande d'inscription pour le contrat 2014-2016. Toutefois, une demande d'autorisation de commencer l'étude par anticipation a été déposée.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer la Charte Qualité Réseaux d'Assainissement ainsi que la poursuite des études concernant l'assainissement collectif village de l'Eventard et le lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre sous réserve de l'obtention de l'accord préalable du conseil général.

Monsieur CHALLE informe le conseil de la demande du syndic du lotissement les 3 Mielles concernant le raccordement de celui-ci au réseau d'assainissement collectif. Différentes solutions ont été envisagées, un contact avec l'AESN et le cabinet d'étude SA2E a été pris afin d'organiser une réunion.

Concernant le SPANC, madame LEFORESTIER souhaiterait savoir si le détail des résultats est connu et s'ils seront publiés. Monsieur le Maire précise au conseil que les résultats de l'étude sont individuels, qu'il n'y pas de rapport d'ensemble et qu'ils ne feront donc pas l'objet d'une publication.

7- Marché de travaux Mairie et APC – Choix des entreprises

A. Décision modificative budgétaire

Monsieur le Maire informe le conseil que les résultats d'appel d'offres sont quasiment conformes à l'estimation dressée par l'architecte en charge du dossier mais que l'inscription budgétaire prévue au BP 2013 est inférieure au besoin car celle-ci n'incluait pas la TVA. Afin de permettre la signature des marchés, il est donc nécessaire de procéder à une décision modificative budgétaire.

L'estimation de l'architecte s'élève à 474 000 € HT soit 566 904 € TTC, les honoraires et frais divers sont estimés à 10 % du montant des travaux soit 56 690.40 € TTC.

Le total de l'opération s'élève donc à 566 904 € + 56 690.40 € = 623 594.40 € TTC arrondis à 623 600 €.

L'inscription au BP 2013 est de 520 000 € pour les travaux.

Il reste donc à financer 103 600 €.

L'inscription en recettes au titre du FCTVA pour cette année est de 70 000 €. Estimation réalisée pour la déclaration sur le CA 2011.

La TVA à récupérer sur l'opération de la Mairie sera de 623 600 € x 15.482% soit 96 545.75 €.

Le financement des 103 600 € manquants pourrait alors être assuré comme suit :

Compte à débiter

Dépenses Investissement 2181 Toilettes publiques : - 50 000 €

Compte à créditer

Dépenses Investissement 2313 49 Travaux Mairie/APC : + 50 000 €

Dépenses Investissement 2313 49 Travaux Mairie /APC : + 53 600 €

Recettes Investissement 10222 FCTVA : + 53 600 €

Le conseil, à la majorité 10 voix pour et 3 contre (Mme LEFORESTIER, MM. LALLEMAND et GIARD) valide la proposition ci-dessus et autorise monsieur le Maire à prendre la décision modificative budgétaire correspondante.

B. Résultats appel d'offres

Les conclusions du rapport de la commission d'appel d'offres sont les suivantes :

LOT		ENTREPRISE	PRIX HT	PRIX TTC
1	Terrassements, VRD	En attente prochain conseil municipal		
2	Maçonnerie	BOSCHE	65 477,53 €	78 311,12 €
3	Charpente, plancher et bardage bois	LEPETIT Daniel	14 236,52 €	17 026,88 €
4	Couverture ardoise, zinc + désamiantage	LAURENCE Serge	30 570,44 €	36 562.24 €
5	Men. Ext. Alu	STIM	48 454,26 €	57 951,29 €

6	Men. Int. Bois, Escalier	ORQUIN	23 602,36 €	28 228,42 €
7	Cloisons, Doublages, Isolation	ORQUIN	29 885,84 €	35 743,46 €
8	Plafonds	ORQUIN	16 111,80 €	19 269,71 €
9	Carrelage, Faïence	LEBLOIS Claude	11 806,00 €	14 119,98 €
10	Revêtements Sols Souples	LEBOUVIER	7 086,76 €	8 475,76 €
11	Peintures	LEBOUVIER	12 851,13 €	15 369,95 €
12	Plomberie, Chauffage, Ventilation	SANICLIM	65 169,20 €	77 942,35 €
13	Électricité	JARNIER	37 141,93 €	44 421,74 €
14	Ascenseur	ESPASS	19 672,15 €	20 754,12 €
		TOTAL	463 989,32 €	552 157,40 €

- Concernant les lots n° 3 à 14, la commission d'appel d'offres propose de retenir les entreprises désignées par l'architecte après étude des dossiers.

Le conseil à la majorité, 10 voix pour, 3 contre (Mme LEFORESTIER, MM. GIARD et LALLEMAND) décide de valider les propositions de la commission d'appel d'offres, d'autoriser monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et régler les dépenses correspondantes.

- Pour le lot n° 1 terrassements /VRD :

L'architecte a intégré dans le dossier de consultation des entreprises la partie éclairage public du parking ce qui a généré une augmentation du montant global du marché. Dans la mesure où, ces travaux sont communs avec l'aménagement du CLSH, monsieur CHALLE propose de retirer le matériel d'éclairage (candélabres et bornes), le génie civil étant pris en compte. Les services de l'Etat seront consultés afin de connaître la légalité de cette proposition. Si cette option n'est pas envisageable, le lot n°1 sera déclaré infructueux et une consultation sera relancée.

Le conseil à la majorité, 10 voix pour, 3 contre (Mme LEFORESTIER, MM. GIARD et LALLEMAND) décide d'accepter la proposition de monsieur CHALLE sous réserve de la légalité des démarches.

Cette question sera revue lors du prochain conseil municipal.

- Lot n°2 Maçonnerie :

Monsieur le Maire informe le conseil que 3 offres ont été reçues pour ce lot dont 2 largement au-dessus des estimations de l'architecte et de la 3^{ème} offre.

Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis du conseil concernant l'éventualité de relancer une consultation pour ce lot.

Le conseil à la majorité, 9 voix pour, 3 contre (Mme LEFORESTIER, MM. GIARD et LALLEMAND) et 1 abstention (Mme LEDANOIS) décide d'attribuer le marché à l'entreprise BOSCHE pour un montant de 65 477.53 € HT sans relancer la consultation. Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à régler les dépenses correspondantes.

8- Suivi dossiers Cales

Monsieur CHALLE fait un point concernant l'avancée des dossiers concernant la cale de la Bergerie et la cale sud.

a. Cale de la Bergerie

A la demande du bureau d'étude Artélia, une demande d'examen préalable à l'étude d'impact sur l'environnement a été envoyée à la DDTM.

b. Cale sud

Monsieur CHALLE informe le conseil des difficultés de mises au point entre le cabinet d'étude et la société qui a réalisé les sondages. A priori, les intervenants ont trouvé un accord et la commune n'est plus dans l'obligation de réaliser une cale en dehors de l'emprise de celle existante.

Monsieur CHALLE indique qu'il a rencontré monsieur GUERIN de l'association AUENP et qu'il lui a proposé de renforcer le dispositif actuellement mis en place par des sacs supplémentaires. Compte tenu du fait qu'après plusieurs vérifications sur site, il n'a détecté aucun problème pour les utilisateurs.

Le conseil devra se prononcer ultérieurement sur la poursuite des travaux à entreprendre.

Monsieur le Maire note la ténacité de monsieur CHALLE dans la prise en charge de ce dossier qui semblait simple mais qui a subi des complications administratives importantes.

9- Division de parcelles BE 18, 20, 21 et 26 – Pirou Pont

Monsieur CHALLE présente au conseil un devis établi par le cabinet GEOMAT concernant la division de parcelles de Monsieur et Madame BOTREL, Monsieur et madame DESHAYES ainsi que Monsieur et Madame LEBRETON pour acquisition partielle par la commune dans le cadre des travaux du CLSH. Ce devis comprend également la réalisation du document modificatif parcellaire ainsi que le bornage contradictoire avec la parcelle riveraine pour un montant global de 1136.20 € TTC.

Monsieur CHALLE a rencontré les trois propriétaires concernés et leur a expliqué les modalités envisagées pour la réalisation de ces acquisitions. Compte tenu des petites superficies qui génèrent un prix d'achat relativement limité, monsieur CHALLE propose d'appliquer un forfait comme lors de l'acquisition des terrains pour les stations de relèvement du réseau d'assainissement soit 130 € pour 24 m², 235 € pour 43 m² et 300 € pour 55 m².

Un courrier sera envoyé à Me LUCAS afin qu'il prenne contact avec les propriétaires pour finaliser les acquisitions.

Les clôtures de séparation seront réalisées en plaques pleines.

Le conseil, à la majorité 10 voix pour et 3 contre (Mme LEFORESTIER, MM.GIARD et LALLEMAND) autorise monsieur le Maire à signer le devis de la société GEOMAT et à régler la dépense afférente.

10- Parcelle BH 196 – SCI du DY

Monsieur le Maire informe le conseil que cette question n'a plus d'intérêt pour la commune. Les gérants de GH Automobiles ont décidé de rester à Pirou, ils ont prévu d'acheter une partie du terrain constructible de la SCI du DY afin d'y implanter leur bureau et également pour garantir l'accès à leur terrain.

11- Travaux RD94 – Courrier conseil général de la Manche

Monsieur CHALLE informe le conseil du courrier envoyé par la DRD concernant des travaux de réparation de la RD 94 (purgés partielles, rabotage, enrobé) qui devraient être réalisés courant 2013.

Le conseil général suggère la programmation en parallèle s'il y a lieu de travaux à réaliser par la commune (busages, regards, mise à cote de tampons ...).

Monsieur GIARD et madame BERTRAND indiquent que ces travaux sont à la charge des communes et/ou des syndicats d'eau.

Monsieur CHALLE a demandé confirmation des travaux restants à charge afin de permettre de prévoir le budget en conséquence.

Monsieur le Maire regrette que les travaux prévus portent sur la RD94 et non pas sur la RD72 compte tenu de l'état de cette dernière.

12- Projet de troisième liaison 90 000 Volts Jersey/France – Approbation dossiers création liaison sous-marine et liaison terrestre

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de confirmer l'avis de la commune concernant les dossiers de création de la liaison sous- marine et terrestre entre Jersey et la France.

Le conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable pour ces deux dossiers.

13- Modification PLU – choix du cabinet d'étude

Monsieur le Maire informe le conseil des propositions de la Commission d'Appel d'offres. Cinq cabinets d'études ont répondu et ont été classés comme suit :

ENTREPRISE	Néapolis	Técam	Avice	Urbéa	Planis
Prix (sur 30)	3625 €	5775 € (note attribuée 30)	6750 € (note attribuée 26)	7100 €	10895 € (note attribuée 16)
Méthodologie (sur 40)	Ne traite pas les zones humides	Complète (note attribuée 40)	Complète (note attribuée 40)	Ne traite pas les zones humides	Complète (note attribuée 40)
Délai (sur 30)	/	9 mois maxi (note attribuée 27)	8 mois (note attribuée 30)	/	8 mois (note attribuée 30)
Résultat	Non retenu dossier incomplet	97/100	96/100	Non retenu dossier incomplet	86/100

Sur proposition de la commission d'appel d'offres, le conseil à l'unanimité décide de retenir la proposition du cabinet TECAM, autorise monsieur le Maire à signer le contrat et à régler la dépense correspondante.

14- Modification simplifiée PLU (dossiers M. et Mme DESHEULLES)

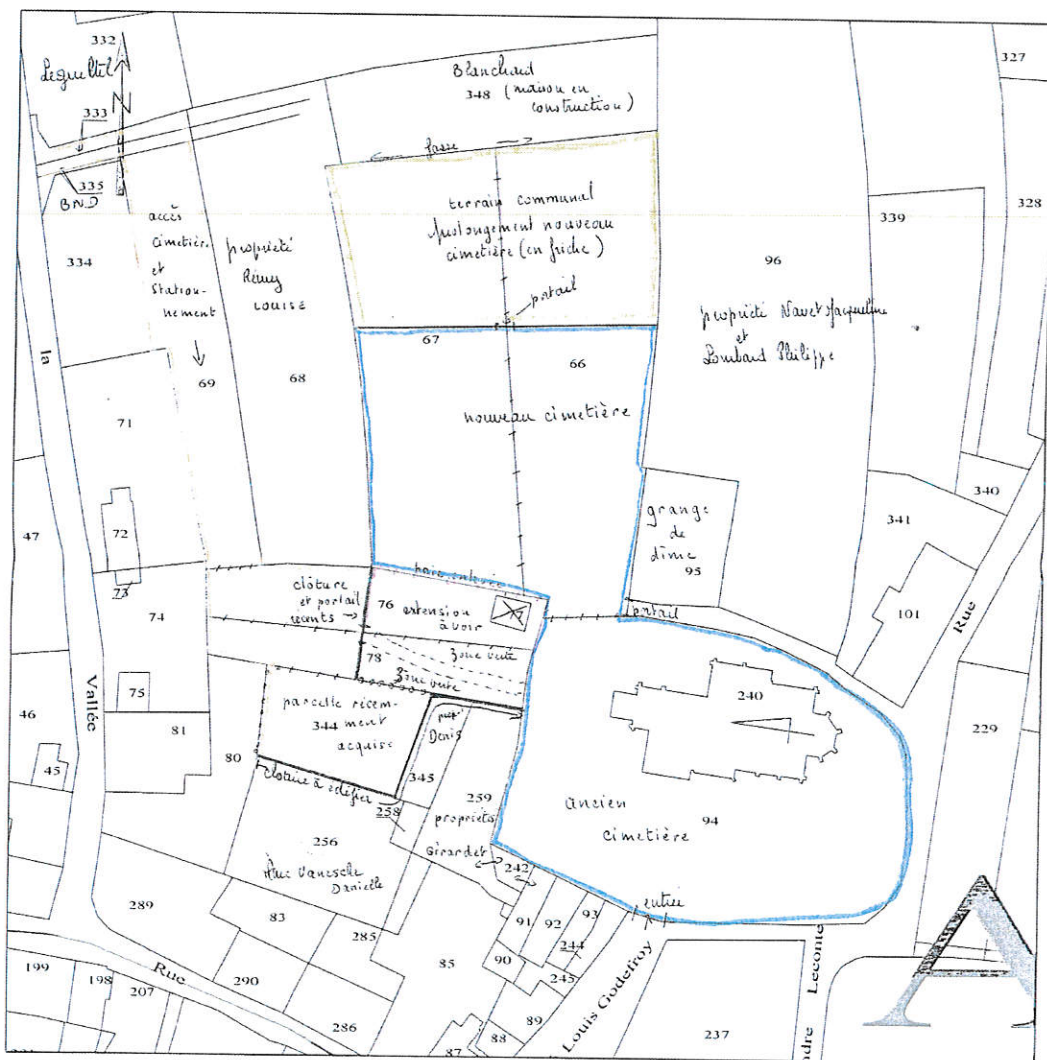
Monsieur le Maire rappelle au conseil le dossier de monsieur et madame DESHEULLES concernant la modification du trait de zone incluant leurs propriétés dans la zone conchylicole.

Afin de remédier à cette erreur dite de nature matérielle, il est possible de procéder à une modification simplifiée du PLU (délai de traitement plus court qu'une modification habituelle).

Le conseil à l'unanimité approuve la proposition de monsieur le Maire de procéder à la modification simplifiée du PLU pour rectification d'une erreur matérielle.

15- Projet d'extension cimetière – Division de parcelles /plan topographique

Madame BERTRAND présente au conseil une vue aérienne du cimetière tel qu'il existe actuellement ainsi qu'un plan cadastral de celui-ci exposant les modifications envisagées.



Information diverges =

~~Les~~ haies qui ont été usées - parcelle 77 = construction en mine usée

Suite à l'enlèvement de la haie séparant le nouveau cimetière de la parcelle 76
on pourrait prévoir une petite extension du cimetière afin de faire face aux
demandes en attendant l'aménagement du terrain en fiche adossée au nord et
qui nécessite de très gros travaux (drainage, nivellement, enlèvement de gravats
accumulés, clôtures sur les 3 côtés etc...)

Zone d'accès au cimetière et de stationnement, la parcelle sub pouvant être partiellement maintenue à usage vert

 pillowites sometimes actually
extrusion features

fourniture extension proposée (plantation d'une
petite baie pour délimiter la zone verte formant
d'arb. non l'isba)

Référence de l'extrait :

Le présent extrait est:
GRATUIT
Cachet:

Extrait certifié conforme
au plan communal
à la date ci-dessous

A ...
le 23/05/2013
Signature

A l'issue de la présentation du projet, madame BERTRAND présente le devis établi par le cabinet GEOMAT concernant le projet d'extension du cimetière.

Le devis relatif à la division de parcelles, au document modificatif parcellaire et au bornage contradictoire avec les parcelles en limite d'extension s'élève à 1 106.30 € TTC.

Un plan topographique est nécessaire au dossier administratif qui sera déposé pour l'extension. Le devis concernant ce plan s'élève à 598 € TTC.

En parallèle, madame BERTRAND se renseigne concernant des prix pour les clôtures.

Le conseil, à l'unanimité, autorise :

- la poursuite de l'étude du dossier
- la signature des devis de GEOMAT par monsieur le Maire
- le règlement des dépenses afférentes

16- Projet séparation Mur du cimetière / Propriété mur monsieur GIRARDET

Madame BERTRAND informe le conseil de la demande de monsieur GIRARDET concernant la possibilité d'avoir un mur « d'intimité » entre sa propriété et le cimetière. Elle présente le projet de monsieur GIRARDET qui consiste à poser des panneaux en bois sur sa propriété. Ces palissades seront plus élevées que le mur actuel du cimetière permettant ainsi de cacher la vue.

Le conseil, à l'unanimité, autorise ces travaux, sous réserve du dépôt de dossier d'autorisation préalable, de l'accord des services de la DDTM et sous condition du respect de la hauteur d'1,50 mètre réglementaire pour ces clôtures.

17- Vente autocollants Pirou – Avenants régies Office de tourisme et Camping

Madame BERTRAND rappelle au conseil la décision concernant la mise en vente d'autocollants par la commune aux tarifs suivants :

- 0.50 € prix public
- 0.40 € pour les revendeurs avec obligation de mise en vente au tarif de 0.50 €.

Afin de permettre la vente de ces autocollants à l'Office de tourisme ainsi qu'au camping, il est nécessaire de rédiger un avenant en ce sens pour ces deux régies.

Le conseil à l'unanimité autorise monsieur le Maire à rédiger et signer les avenants.

18- Camping – CDD saisonnier suite à CCD occasionnel

Madame de PIERREPONT rappelle au conseil le recrutement en Contrat à Durée Déterminée (CDD) de monsieur Christophe LETOUZE en tant qu'agent du service technique ayant pour affectation principal le camping municipal. Le CDD pour besoin occasionnel arrivant à son terme et ayant déjà été renouvelé 1 mois, elle propose de créer un poste de CDD saisonnier à temps complet à compter du 12 juillet 2013 jusqu'au 31 décembre 2013.

Le conseil, à l'unanimité, valide la proposition ci-dessus et autorise monsieur le Maire à signer le contrat correspondant et à régler la dépense afférente.

19- Camping – Contrat LDA – analyses légionnelles obligatoires

Madame de PIERREPONT rappelle au conseil l'obligation pour les établissements recevant du public et possédant une piscine de procéder à des analyses concernant les légionnelles. Le laboratoire LDA conventionné par le conseil général propose la reconduction du contrat signé en 2012 pour ces analyses pour un montant de 640.96 € TTC.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer le contrat correspondant et à régler la dépense afférente.

20- Animations marché du terroir 2013

Madame de PIERREPONT propose au conseil les animations suivantes pour le marché du terroir 2013 :

- Monsieur BARBOT - 10 juillet (280 €) et 21 août (200 €) + GUSO
- Groupe folklorique La Roundainche – 24 juillet (délibération de conseil du 16 avril 2013)
- Monsieur GOINARD (Harmonica), prestation à titre gratuit, uniquement prévoir les 2 repas - 7 août

Les apéros concerts sont prévus les 24 juillet et 21 août.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer les contrats correspondants et à régler les dépenses afférentes.

21- Vente/coupe d'herbe

Madame de PIERREPONT rappelle la décision prise lors du conseil précédent de relancer la consultation pour vente d'herbe.

Des courriers ont été envoyés aux exploitants en activité en 2013, un affichage extérieur a également été réalisé.

La clôture de la consultation a eu lieu vendredi 14 juin à 12h00, 2 offres ont été reçues dont une offre après l'heure de clôture :

- EARL L'Eventard - lot 1 : 300 € / lot 2 : 521 € / lot 3 : 300 €
- Jean Luc HEROUET, pli non ouvert.

Le conseil, à l'unanimité, compte tenu de la réglementation en vigueur concernant les consultations, accepte la proposition de l'EARL L'Eventard pour l'ensemble des lots et un montant global de 1 121 €.

Le conseil précise que ces lots sont attribués exclusivement pour la coupe d'herbe et non pour le pâturage des animaux.

22- Conseil Général – courrier mauvaise réception TNT

Monsieur le Maire rappelle que lorsque nous sommes passés à la TNT, les conditions atmosphériques étaient favorables à une bonne réception, les premières difficultés sont apparues avec le retour du beau temps. Les problèmes de réception ont encore été accentués avec le changement récent des fréquences. Il a alors fallu réduire la puissance de l'émetteur de Cherbourg pour éviter des interférences avec les émetteurs voisins. À l'origine, des subventions d'aide pour une liaison satellite étaient accordées, mais dans les 3 mois après le passage à la TNT. Elles sont donc caduques.

Avec d'autres maires de la côte, une action a été menée auprès de l'Etat, seul décisionnaire, pour améliorer la situation. À ce jour, le dispositif d'aide est réactivé, nous attendons le décret.

L'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) étudie la possibilité d'installer des émetteurs supplémentaires. Le ministre Madame FILIPETTI recevra une délégation d'élus le 9 juillet prochain.

23- Personnel service technique – remboursement frais médicaux

Monsieur le Maire informe le conseil de l'accident de travail survenu le 28 mai dernier concernant monsieur Alexandre RAISONNET, agent du service technique. Celui-ci s'est rendu à la clinique de Coutances pour y faire des examens et à avancer les frais ne sachant pas que la commune devait prendre en charge l'ensemble des frais médicaux en cas d'accident du travail.

Monsieur le Maire propose de rembourser à monsieur RAISONNET 52.25 € avancés à tort.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à régler la dépense correspondante.

24- CLSH avenant de moins-value entreprise BOSCHE, avenant travaux supplémentaires entreprise JARNIER

Monsieur CHALLE présente au conseil un avenant de moins-value concernant le lot n° 1 – Entreprise BOSCHE pour un montant de 2 556 € HT pour les travaux du centre de loisirs. Il présente également un avenant concernant le lot n° 2 –Entreprise JARNIER pour un montant de 2 670.26 € HT pour modification de matériel et travaux supplémentaires.

Ces deux avenants cumulés représentent une augmentation du prix global du marché de 114.26 € HT soit 136.65 € TTC.

Le conseil, à la majorité 10 voix pour et 3 contre (Mme LEFORESTIER, MM. GIARD et LALLEMAND) autorise monsieur le Maire à signer les 2 avenants présentés et à régler les dépenses afférentes.

25- Questions diverses

A. Association les Amis de la Foire aux Bulots

L'association Les Amis de la Foire aux Bulots organise un apéritif concert le 31 août prochain.

B. Kermesse de l'école le 28 juin 2013 – subvention exceptionnelle location tentes

Madame BERTRAND informe le conseil de la demande d'aide de l'association des parents d'élèves pour la location de tentes pour la kermesse de l'école qui aura lieu vendredi 28 juin prochain, elle précise que le prix de location est de 240 € pour deux tentes.

Le conseil à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 240 € à l'association de Parents d'élèves de l'école de Pirou pour la location de 2 tentes.

C. Vin d'honneur Accueil des sauveteurs

Monsieur le Maire informe le conseil que le vin d'honneur organisé pour l'accueil des sauveteurs aura lieu à Saint Germain sur Ay le 5 juillet prochain à 18h00.

D. Ecole : réflexion maintien 2nde ATSEM à temps complet

Madame NAVET informe le conseil que des réflexions sont en cours quant à la nécessité du maintien d'un second poste d'ATSEM à temps complet à l'école.

La mise en place de la réforme de la scolarité à partir de septembre 2014 va générer des besoins en matière de personnel différents : la qualification, les horaires de travail seront à revoir.

La législation en vigueur porte le nombre obligatoire d'ATSEM à une par école maternelle.

Madame NAVET souligne que des remaniements internes sont possibles, que des agents en poste actuellement ont du temps pour intervenir de façons ponctuelles à l'école en cas de besoin du corps enseignant.

Une étude complète, en collaboration avec les enseignants, sera réalisée afin de définir le meilleur système à mettre en place.

Madame NAVET rencontrera les enseignants et les parents d'élèves lors du conseil d'école qui aura lieu lundi prochain et elle leur soumettra les premières réflexions.

E. Cession de matériel communal

Il est décidé de mettre en vente, en l'état :

- Du matériel de cuisine de l'ancienne maison de retraite
- Une vieille remorque agricole
- Un vieux C15

Les personnes intéressées par l'un de ces matériels peuvent remettre leur(s) offre(s) sous pli cacheté à la mairie jusqu'au vendredi 5 juillet à 16h30.

TOUR DE TABLE

- Monsieur CHALLE a reçu un appel de monsieur UHMAUER concernant l'accord verbal qu'il avait reçu d'un ancien conseil municipal afin de réaliser un soubassement en béton pour la clôture et le mur de sa propriété. Il souhaiterait que la commune lui confirme par écrit l'accord qu'il avait reçu précédemment pour ses travaux. Un courrier lui sera envoyé en ce sens.
- Monsieur CHALLE informe le conseil que, dans le cadre de la sécurisation des lignes moyennes tensions, ERDF va supprimer la ligne aérienne alimentant les postes villages de la Morinière et des Miellettes. Compte tenu de ces travaux, à la demande de la Mairie, le Syndicat d'électrification de La Haye du puits a proposé de réaliser des travaux d'effacement de réseau village de la Morinière. En ce qui concerne le village des Miellettes, la mise en souterrain sera réalisée ultérieurement compte tenu de l'importance des travaux à entreprendre.
- Monsieur GIARD informe le conseil qu'il a été contacté par Madame Sylvie ROBERT car de l'eau stagne en permanence devant chez elle depuis les travaux de voirie qui ont été effectués. Monsieur CHALLE est chargé par le conseil de traiter ce dossier.
- Monsieur GIARD souhaite connaître l'avancée de la demande faite auprès de l'ONF concernant les arbres gênants et dangereux pour la circulation dont il a été question lors du conseil précédent. Monsieur CHALLE informe le conseil que l'ONF est venue sur place et a pris contact avec lui afin de connaître la nature exacte des travaux demandés et qu'une intervention est prévue rapidement.
- Madame LEFORESTIER informe le conseil qu'une personne de Pirou lui a signalé le désherbage abusif de la commune. Elle regrette que la formation commune au CPIE, à la Communauté de communes et les communes avoisinantes, dispensée au cinéma de Pirou n'ait pas porté ses fruits. Monsieur le Maire répond que ce jour-là les employés concernés étaient en sortie pompiers.
- Madame LEFORESTIER souhaite connaître l'avancée des démarches concernant la signalétique du cinéma. Monsieur CHALLE informe le conseil que les devis qui ont été envoyés sont à affiner. Les travaux seront réalisés rapidement.
- Madame LEFORESTIER informe le conseil que des commerçants non sédentaires du marché l'ont contactée suite à des problèmes d'emplacement sur le marché hebdomadaire. Madame de PIERREPONT précise qu'elle a provoqué une réunion de la commission Foires et Marchés ce jeudi afin d'étudier ce problème et de faire une réponse réglementaire à cette demande.
- Madame NAVET informe le conseil que plusieurs personnes ont pris contact avec elle au sujet du nombre de chats toujours plus important sur la commune malgré

les démarches et le temps passé par Madame VIEVAL sur ce sujet. Elle souhaite qu'un affichage demandant plus de civisme de la part des propriétaires soit réalisé afin d'aider au mieux madame VIEVAL dans ses démarches.

- Madame NAVET signale que des arbres dépassent dans la rue Arsène LEROTY, gênants ainsi la circulation. Un courrier sera envoyé au propriétaire afin que ces arbres soient taillés.
- Madame BERTRAND informe qu'une lisse en bois sera installée Cale sud afin de permettre aux cyclistes d'attacher leurs vélos sans gêner le passage des tracteurs. cette solution a été définie en collaboration avec Ghislaine LEFEUVRE et Laure LEDANOIS.
- Madame BERTRAND rappelle au conseil les dates de l'exposition de peinture organisée par l'association l'Art en Soi qui se déroulera salle polyvalente du 15 au 21 juillet prochain. Un jury doit être constitué afin de remettre le prix de la ville. Mesdames NAVET, MASSU et BERTRAND ainsi que monsieur AUGRANDJEAN formeront le jury cette année.
Cette association souhaitant mettre en place des cours de dessin, madame BERTRAND propose qu'une salle de l'ancien presbytère soit mise à leur disposition.
- Madame BERTRAND informe le conseil qu'elle a rencontrée monsieur DELACROIX de Tendance Ouest qui propose plusieurs formules afin de diffuser à l'antenne des informations concernant les activités prévues à Pirou cet été.

Messages de 20 secondes du 15 au 20/07 puis du 5 au 10/08.

Diffusion de 60 messages – 840.70 € HT

Diffusion de 30 messages – 489.80 € HT

Diffusion de 50 messages – 710 € HT

Madame NAVET informe le conseil que Radio Bleue propose la même prestation gratuitement.

Compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle publicité, madame BERTRAND est chargée par le conseil de poursuivre ces démarches en ce sens.

- Madame BERTRAND informe le conseil qu'elle a été contactée par monsieur Raphaël SEVAUX et madame Jocelyne THOMAS qui souhaitent organiser une initiation au judo, sur la plage, le 21 août prochain à partir de 13h30. La commune prendra en charge le gouter des enfants.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 17 juillet à 20h30 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30 .



Le Maire,
Noël AUGRANDJEAN.